



LA LETTRE D'INFORMATION DU CODEV DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Septembre 2023

Et si le développement du covoiturage pour les déplacements quotidiens domicile-travail était la solution pour réduire l'usage de la voiture ?

C'est un peu paradoxal de penser que la voiture puisse aider à réduire l'usage de la voiture mais c'est pourtant une piste que nous avons explorée pour diminuer le nombre des véhicules sur les routes notamment aux heures de pointe.

Nous vous présentons dans cette lettre le résultat de nos travaux sur le sujet et nos 10 préconisations à l'Eurométropole.



Cale la date

- Campagne de recrutement du CODEV jusqu'au 22 septembre avec 2 réunions d'information :

- le **jeudi 14 septembre** de 19h à 20h à la Maison des syndicats, 1 rue Sédillot
- le **lundi 18 septembre** de 19h à 20h en [zoom](#).

Pour des raisons d'organisation logistique, merci de renseigner le sondage suivant : [Inscription](#)

- **Vendredi 6 octobre** : Conseil de l'Eurométropole avec une présentation de notre rapport d'activités 2022-2023. Cette séance du Conseil est publique.

Et si on covoiturerait ?



Quels sont les avantages du covoiturage ?



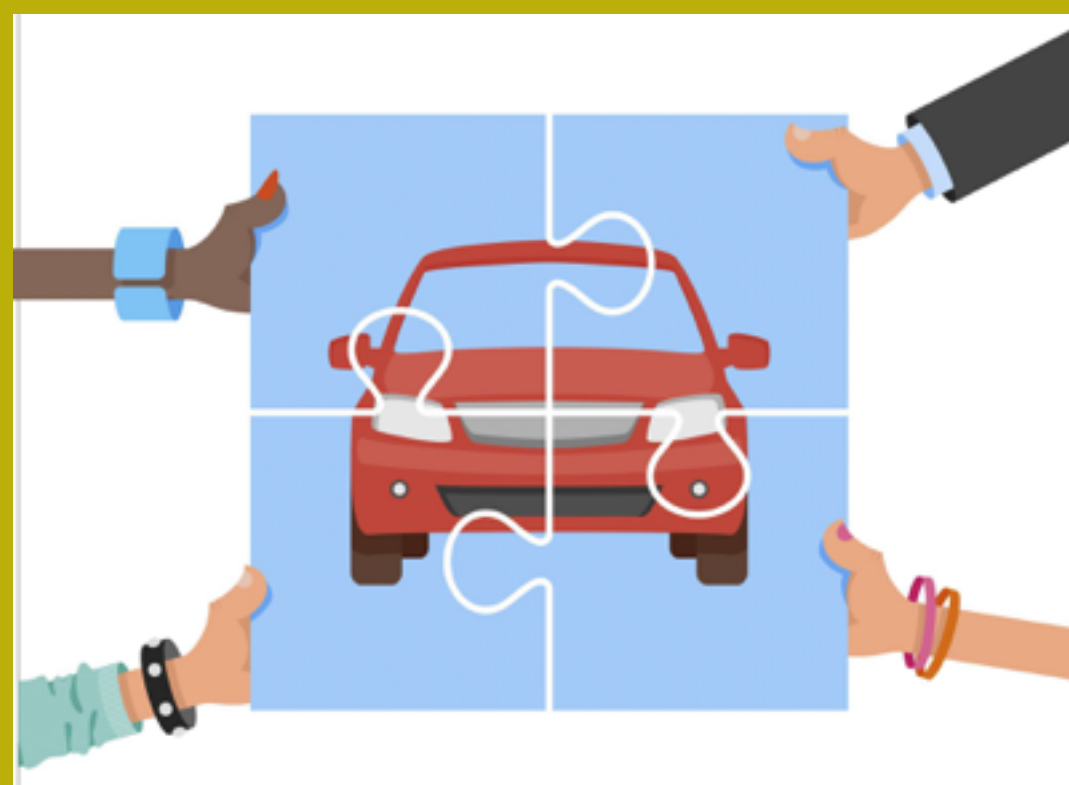
Bien évidemment, son impact environnemental et sanitaire puisque le covoiturage permet de réduire les pollutions émises par les carburants et l'encombrement des routes.

Pratiquement, le covoiturage permet de gagner du temps en utilisant les voies réservées à cet usage. Il facilite aussi les déplacements vers et à partir de secteurs où les transports en commun ne sont pas présents ou adaptés. Il contribue, enfin, à réduire la fatigue pour les personnes transportées ainsi que la durée du trajet lorsque les transports en commun ne sont pas adaptés.

Enfin, financièrement, il permet aux personnes qui covoiturent de réduire massivement leurs dépenses liées au déplacement, voire même de se passer d'un second véhicule familial.

Sans oublier qu'il est plus sympa de voyager à plusieurs que seul.

En conclusion, le covoiturage domicile-travail doit être privilégié dans les secteurs pour lesquels la mise en place de transports en commun n'est pas possible ou là où le déploiement d'un réseau est prévu mais non encore opérationnel.



Nos 10 préconisations pour le développement du covoiturage sur notre territoire



Voilà les 10 mesures que nous avons préconisé à l'EMS pour le développement du covoiturage sur notre territoire

1. **Promouvoir** prioritairement le covoiturage régulier domicile/travail.
2. Développer les **synergies** entre tous les acteurs publics pour des propositions communes et cohérentes en faveur du covoiturage.
3. Établir un **diagnostic** fin pour définir les zones/trajets qui comportent les flux de voitures les plus importants et des transports en commun encore insuffisants pour prioriser le déploiement de véritables lignes de covoiturage.
4. Assurer le **pilotage public** du développement du covoiturage.
5. Soutenir ou acquérir une **plateforme unique** de mise en relation acteurs publics et acteurs privés confondus.
6. Réserver un **budget d'investissement** dédié pour réaliser et entretenir les infrastructures nécessaires : aires de covoiturage, parkings relais, voies réservées, arrêts (à l'identique d'un arrêt de bus) avec panneaux lumineux indiquant la demande de destination des passagers covoitureurs.
7. Allouer et pérenniser une **aide financière** complémentaire à celles des entreprises et/ ou de l'Etat au bénéfice des covoitureurs passagers et conducteurs afin de permettre l'essor du covoiturage.
8. Renforcer les actions de **communication** et de **promotion**, en direction des grandes entreprises ou zones d'activités, et les reconduire régulièrement.
9. Renforcer les actions de **promotion** et de **communication** vis-à-vis du grand public.
10. Mettre en place une démarche de **suivi** et **d'évaluation** du covoiturage : se fixer des objectifs ambitieux mais réalistes à moyen et long terme (exemple : faire partie du « Top 10 » des métropoles qui covoiturent le plus en France).

[Rapport](#)

[Les annexes](#)

Suivez-nous et inscrivez-vous à la lettre d'information

